

La banque du président

Sud Oil, Kwanza Capital et la famille Kabila





Le [Groupe d'étude sur le Congo](#) (GEC) a été fondé en 2015 afin de promouvoir une recherche rigoureuse et indépendante sur la violence qui affecte des millions de Congolais. Cela nécessite une approche large. Pour nous, les racines de cette violence se trouvent dans une histoire de gouvernance prédatrice qui remonte à la période coloniale et qui relie les versants des collines du Kivu aux intrigues politiques et à la corruption à Kinshasa, ainsi que dans les capitales d'Europe, de Chine et d'Amérique du Nord. Aujourd'hui, les recherches du GEC visent à expliquer à un large public les interactions complexes entre la politique, la violence et l'économie politique au Congo.



Table des matières

Résumé exécutif.....	4
Glossaire des acronymes.....	5
Introduction : la famille Kabila et le secteur bancaire congolais.....	6
Transferts douteux vers Sud Oil.....	8
Transferts de la banque centrale.....	9
Novembre 2013 : achat d'un bâtiment à Kinshasa pour 12 millions de dollars.....	9
Août 2014 : 5 millions de dollars de la BCC utilisés pour créer Kwanza Capital.....	10
Mai 2016 : 7,5 millions de dollars de la BCC et 6,8 millions de dollars de la Mission permanente de la RDC auprès des Nations unies.....	11
Juillet 2016 : « Règlement » de BCC d'une valeur de 2,1 millions de dollars.....	11
Septembre 2016 : « Nivellement » de BCC pour 30 millions de dollars.....	11
Transferts d'autres entités publiques à Sud Oil et Kwanza Capital.....	12
Septembre 2016 : transfert de l'assemblée nationale pour le CDF 367.72 millions.....	12
Décembre 2014 et janvier 2015 : transfert du FONER pour 7 millions de dollars.....	12
Mai et juin 2016 : transfert de 20 millions de dollars de la Gécamines vers Sud Oil et Kwanza Capital.....	12
Décembre 2015 : transfert de 1,35 million de dollars de la Société congolaise des transports et des ports (SCTP).....	13
Mai 2016 : transfert de 1,314 million de dollars de la commission électorale.....	14
Juillet 2015, janvier 2016 et décembre 2016 : prêt de Kwanza Capital à SCTP.....	14
Transferts de Sud Oil et Kwanza Capital vers d'autres sociétés liées à la famille Kabila.....	15
Analyse : Transactions douteuses.....	17
Défaillances internes chez BGFIBank RDC, les autorités de régulation et l'administration fiscale.....	18
Défauts de réglementation interne chez BGFIBank RDC.....	18
Défaillance des autorités de régulation.....	18
Défaillance de l'administration fiscale.....	18
La fin de l'ère Kabila et la fermeture des comptes de BGFIBank.....	19
Conclusion et suggestions.....	21
Annexe. Principaux manquements mis en évidence par les audits internes et les courriels.....	22
Références.....	25



Résumé exécutif

En 2017, le Groupe d'étude sur le Congo (GEC) a publié une étude complète des entreprises détenues par les membres de la famille de l'ancien président Joseph Kabila, en recourant aux documents accessibles au public. Cette enquête a permis de dévoiler l'implication de ces derniers dans plus de 80 sociétés à travers le monde¹. Ils sont ainsi propriétaires de 724 kilomètres de concessions de diamants le long de la frontière angolaise, détenteurs de contrats de plusieurs millions de dollars portant sur des projets miniers, d'actions dans la plus grande société de téléphonie mobile du pays et de vastes étendues de terres agricoles. Le contraste entre la pauvreté relative de la famille avant son arrivée au pouvoir en 1997 et cette richesse est frappant. Il a été cependant difficile d'évaluer la valeur de ces biens ou la richesse globale de la famille et de ses membres, voire de prouver des crimes au-delà des conflits d'intérêts.

Le présent rapport s'appuie sur cette recherche et démontre comment les membres de la famille Kabila sont parvenus à contrôler la succursale locale de la Banque gabonaise et française internationale (BGFIBank), une banque clé à Kinshasa. Des comptes appartenant à deux sociétés, Sud Oil et Kwanza Capital, dans lesquelles la famille Kabila était un actionnaire important, ont ensuite bénéficié de 92,3 millions de dollars de transferts douteux provenant de diverses sociétés et organismes publics. Parmi celles-ci figurent la banque centrale, la commission électorale, la mission permanente auprès des Nations unies, l'Assemblée nationale et un fonds créé pour gérer les péages routiers.

Il est difficile de concevoir une raison légitime pour ces transferts. Les documents bancaires en possession du GEC ne montrent aucun service fourni par les sociétés de Kabila, et Sud Oil ne semble pas avoir eu d'actifs pendant cette période. Il n'y a aucune justification de ces transferts importants, alors que c'est une exigence de la loi congolaise contre le blanchiment d'argent. Et il n'y a pas eu non plus d'appel d'offres public. Ce qui est requis pour les contrats de l'État. En outre, les documents en notre possession montrent également que David Ezekiel, le gérant de Sud Oil a retiré plus de 50 millions de dollars en espèces pendant cette période, sans justification, ce qui pourrait constituer une violation de la législation nationale contre le blanchiment d'argent². Contactées, les entreprises et les personnes citées dans ce rapport n'ont pas répondu ou n'ont pas fourni d'explication plausible.

Tout cela soulève de sérieuses questions sur d'éventuelles irrégularités financières. Cela jette par ailleurs un doute sur la capacité des différents régulateurs financiers - en particulier la banque centrale et la Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF) - ainsi que des agences fiscales à effectuer la surveillance nécessaire.

Cette enquête est basée sur la fuite de plus de 3,5 millions de documents obtenus par la Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF) et Mediapart dans le cadre du projet « Congo Hold-up ». La PPLAAF et le réseau European Investigative Collaborations (EIC) ont partagé ces données avec le GEC qui a ensuite mené des recherches à Kinshasa pour mieux comprendre ces transactions et les sociétés impliquées, en interrogeant, entre janvier et octobre 2021, des proches des personnes citées, d'anciens responsables de la BGFIBank et des autorités fiscales.



Glossaire des acronymes

ACB	Association congolaise des banques
BCC	Banque centrale du Congo
BCDC	Banque commerciale du Congo
BGFIBank	Banque gabonaise et française internationale
BGFIBank DRC	Succursale congolaise de la BGFIBank
BIC	Banque internationale de crédit
CENAREF	Cellule nationale des renseignements financiers
Ceni	Commission nationale électorale indépendante
DGI	Direction générale des impôts
DGRK	Direction générale des recettes de Kinshasa
EGAL	Entreprise générale d'alimentation et de logistique
FEC	Fédération des entreprises du Congo
FONER	Fonds national d'entretien routier
Gafi	Groupe d'action financière
Gécamines	Générale des carrières et des mines
IGF	Inspection générale des finances
Onatra	Office national des transports
SCTP	Société commerciale des transports et des port
Sotexki	Société textile de Kisangani



Introduction : la famille Kabila et le secteur bancaire congolais

Développé de manière considérable depuis le début de la transition démocratique de 2003, le secteur bancaire de la République démocratique du Congo joue un rôle essentiel dans le pays. Il permet aux citoyens et aux entreprises d'accéder aux capitaux et de transférer des fonds. Le secteur souffre cependant d'une réglementation et d'une surveillance insuffisantes. Ce rapport se concentre sur la succursale locale de la Banque gabonaise et française internationale (BGFIBank), qui a été étroitement associée à la famille de l'ancien président Joseph Kabila. De nombreuses allégations ont été formulées selon lesquelles cette famille aurait utilisé cette banque pour l'aider à détourner et à blanchir des fonds³.

La BGFIBank RDC est constituée en octobre 2010 en tant que succursale relativement petite de l'une des plus grandes banques d'Afrique centrale. Dès le départ, l'étroite affiliation de cette branche congolaise de BGFIBank avec la famille Kabila était évidente. Gloria Mteyu, un membre de la famille de Joseph Kabila, possédait 40 % des actions de BGFIBank RDC. Francis Selemani, le frère du président, a été nommé directeur général, tandis que Pascal Kinduelo, un proche collaborateur des membres de la famille Kabila, est devenu président du conseil d'administration. Un banquier congolais de premier plan qui a travaillé en étroite collaboration avec la famille a déclaré au GEC : « Pour Kabila et sa famille, le plus grand rêve était de devenir actionnaire majoritaire des principales banques commerciales du pays »⁴.

Kinduelo était un allié bien placé pour la famille Kabila. Après Augustin Dokolo, il est le deuxième Congolais à avoir créé une banque à capitaux nationaux : la Banque internationale de crédit (BIC), qu'il a fondée en 1992 avant de la vendre en 2008 à Dan Gertler⁵, partenaire commercial de longue date de Kabila, et Beny Steinmetz, homme d'affaires israélien⁶. Entre 1999 et 2008, Kinduelo est le président de la Fédération des entreprises du Congo (FEC), la plus grande chambre de commerce du pays, et de l'Association congolaise des banques (ACB).

Officiellement, Kinduelo a annoncé sa retraite le 15 janvier 2009 lors d'une cérémonie organisée au Grand Hôtel de Kinshasa⁷. Il a tout de même poursuivi ses activités commerciales, demeurant un partenaire commercial actif de la famille Kabila dans le secteur financier en général, et bancaire en particulier. Kinduelo était en effet président du conseil d'administration de BGFIBank RDC, ainsi que de Kwanza Capital et d'Al-

liance Bank. Les membres de la famille Kabila étaient des actionnaires importants de ces trois sociétés⁸.

En 2008, Kinduelo crée Sud Oil, une société pétrolière. Dès le départ, cette société se voit attribuer une part de 2 % dans une entreprise commune d'exploration pétrolière dans la région de l'Ituri avec la compagnie pétrolière publique sud-africaine et plusieurs autres partenaires sud-africains et congolais. En 2010, la situation de ce consortium se détériore, contraignant Kinduelo à abandonner son projet d'exploration pétrolière. À la place, il transforme Sud Oil en une entreprise de vente d'essence au détail, avec six stations-service dans la capitale Kinshasa. Ne parvenant toujours pas à réaliser des bénéfices, Kinduelo décide de vendre les actifs de Sud Oil à Cobil, l'un des principaux détaillants de carburant du pays.

En décembre 2011, Kinduelo vend les actifs de Sud Oil pour 3,3 millions de dollars, selon un contrat consulté par le GEC⁹. La transaction comprenait six stations-service à Kinshasa (Barré, Bloc, Luemba, Kasaï, Sandoa, Intendance Unikin) et trois parcelles de terrains.¹⁰ Au début de 2012, Sud Oil ne semblait plus avoir d'actifs.

Fin 2013, Kinduelo entame le processus de transfert du titre de propriété de Sud Oil à deux membres de la famille Kabila. Gloria Mteyu détiendra par la suite 20 %, Aneth Lutale, épouse de Francis Selemani et belle-sœur du président, 80 %¹¹.

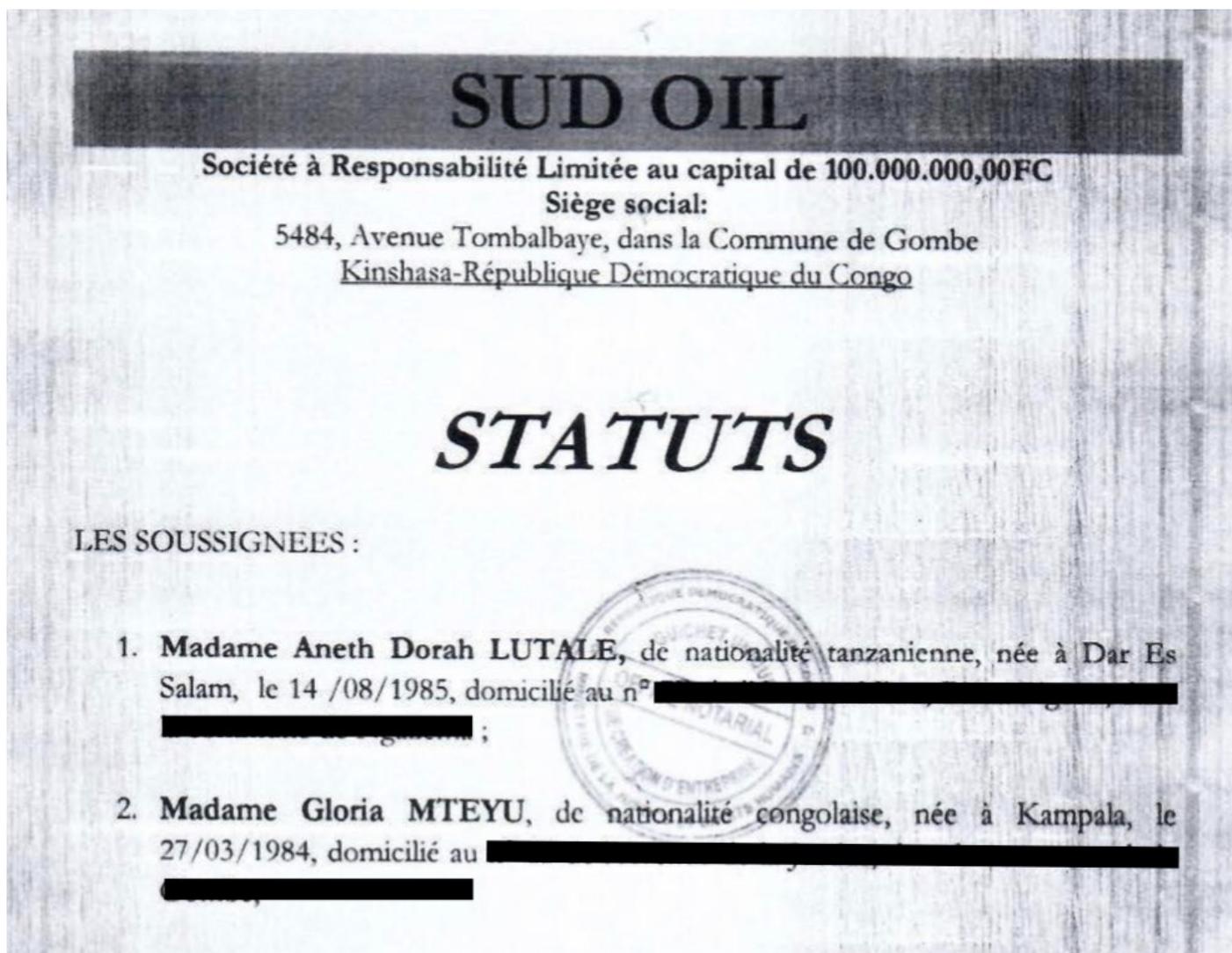


Figure 1. Extrait des statuts de Sud Oil après le transfert de propriété aux membres de la famille Kabila.

À la même période, les membres de la famille Kabila renforcent leurs investissements dans le secteur bancaire congolais¹². En 2014, Kinduelo et les membres de la famille Kabila créent Kwanza Capital, une société d'investissement privée détenue par Kinduelo (80 %) et Sud Oil (20 %)¹³. « Il était nécessaire de ressusciter la société Sud Oil, qui avait l'avantage non seulement d'être connue comme la société de Pascal Kinduelo, mais aussi de posséder tous les documents commerciaux », explique au GEC un avocat impliqué dans le processus¹⁴. Francis Selemani et David Ezekiel recourent alors à un expert-comptable indépendant afin de produire rapidement les bilans et comptes de résultats de Sud Oil pour les années 2011, 2012 et 2013. Des documents exigés par la Banque centrale du Congo (BCC) pour l'agrément de Kwanza Capital comme opérateur dans le secteur financier.

Mais la banque centrale refuse d'agréer Kwanza Capital. Parmi les observations de la BCC : l'absence de justification de la source de la somme de 25 millions de dollars figurant dans le bilan de la société¹⁵. L'un des experts-comptables associés à la création de Kwanza Capital confie avoir subi des pressions pour fausser la présentation de la société. « On nous a demandé d'établir un plan d'affaires, mais avec des montants qui nous ont été dictés par Selemani et Ezekiel. On ne nous a pas donné l'occasion de faire les vérifications nécessaires, affirme-t-il. Je peux même dire que nous étions sous pression pour présenter un dossier, pour produire des chiffres dans le but d'obtenir l'approbation de la BCC. »¹⁶ Finalement, la BCC autorise Kwanza Capital à devenir une institution financière. Les raisons de ce changement d'avis ne sont pas claires.

KWANZA CAPITAL
Société Anonyme

STATUTS

Entre les soussignés

1. Monsieur KINDUELO LUMBU Pascal, né à Matadi le 25 septembre 1938, de nationalité congolaise, domicilié à [REDACTED]
2. Sud-Oil Sarl, dont le siège est situé à Kinshasa, au 5484, Tombalbaye dans la Commune de Gombe, immatriculée au RCCM CD/KIN.RCCM/14-B-2008 et à l'identification nationale sous le Id. Nat. 01-937-N 50404 Z représentée par son Gérant, Monsieur David William Ezekiel;

Il est établi qu'il suit les statuts de la société anonyme qui va exister entre eux et tous autres propriétaires d'actions qui pourraient entrer dans la société ultérieurement.

TITRE PREMIER : DENOMINATION - SIEGE - OBJET - DUREE



Figure 2. Extraits des statuts de Kwanza Capital.

En 2015, Kwanza Capital achète 60 % des parts de Sotexki, entreprise textile basée à Kisangani, autrefois l'un des plus grands producteurs de textile du pays. Pour aider à la relance de cette entreprise qui employait dans le passé 2 500 personnes, Kwanza Capital accorde un prêt de 2,4 millions de dollars.

Dès sa création, Kwanza Capital manifestait également son intérêt pour devenir actionnaire majoritaire de la Banque commerciale du Congo (BCDC), la deuxième banque de la RDC en termes de bilan et de fonds propres. En 2015, Kwanza Capital tente alors de racheter les parts de la famille Forrest qui détenait 66 % de la BCDC¹⁷. Selon un rapport confidentiel du gouvernement du Royaume-Uni sur le secteur financier en RDC, les négociations ont échoué pour deux raisons. D'abord, l'offre de 43 millions de dollars de Kwanza Capital était loin de répondre aux attentes de la famille Forrest, qui réclamait 75 millions. Ensuite, la famille Forrest avait des doutes sur l'origine des fonds de Kwanza Capital¹⁸.

Transferts douteux vers Sud Oil

N'ayant pas réussi à obtenir une participation dans la BCDC, les membres de la famille de Kabila semblent s'être concentrés sur l'utilisation de la BGFIBank pour leurs transactions. Cela leur paraissait être la seule option disponible. Cette section détaille certaines de ces transactions, en s'appuyant sur les documents bancaires que le GEC a pu se procurer.

À la fin du mois de décembre 2011, toutes les stations-service et les terrains de Sud Oil ont été vendus. L'entreprise est désormais gérée par Francis Selemani, membre de la famille élargie de Kabila, et son proche collaborateur David Ezekiel. Sud Oil change également de siège social : elle quitte le bâtiment du PAK, sur le Boulevard du 30 Juin pour s'installer sur l'avenue Tombalbaye, où elle a acheté un bâtiment appartenant à Philippe de Moerloose, homme d'affaires belge. Il s'agit en fait d'un simple garage, qui a également abrité le siège social de Kwanza Capital et d'Alliance Bank.

Selon les documents en possession du GEC, entre février 2010 et février 2012, le volume des transactions de Sud Oil avec BGFIBank RDC était d'environ 5,3 millions de dollars. Après la vente de ses actifs, Sud Oil



n'a enregistré aucun débit ni crédit sur ses comptes restés inactifs dans les livres de BGFIBank entre le 1er juin 2012 et le 11 octobre 2013. Par la suite, lorsque la famille Kabila reprend la société en 2013, le volume des transactions augmente de façon spectaculaire.

Transferts de la banque centrale

La banque centrale est une institution publique chargée de définir et de mettre en œuvre la politique monétaire du pays, de réglementer le secteur bancaire et de maintenir les réserves nationales¹⁹. Dans le cadre de ses opérations, la BCC dispose de comptes dans les banques commerciales de son choix afin d'effectuer des paiements au

nom de l'État.

En juillet 2013, la BCC ouvre son premier compte client à la BGFIBank, intitulé « BCC équipements ». Ce qui laisse penser qu'il était destiné à l'achat d'équipements pour le gouvernement. Suivant un examen des archives effectué par le GEC, la majorité des transactions transitant sur ce compte manquent de justification, alors que la réglementation bancaire l'exige.

Entre 2013 et 2019, ce compte reçoit des transferts de la BCC ainsi que de la Gécamines, la plus grande société minière publique, pour un total de 78 millions de dollars. Durant cette même période, plus de 50 millions de dollars ont ensuite été envoyés de ce compte vers Sud Oil.

Sommes reçues par Sud Oil, Kwanza Capital et d'autres entités affiliées via BGFIBank RDC (2013-2019)

Entité publique qui envoie les fonds	Montant en dollars américains
Banque centrale du Congo	50 146 116
Gécamines	20 000 000
Fonds national d'entretien routier (FONER)	10 160 565
Mission permanente de la RDC auprès de l'ONU	6 809 854
Société commerciale des transports et des ports (SCTP)	2 635 085
Commission électorale nationale indépendante (CENI)	2 179 998
Assemblée nationale	375 608
Total	92 307 226

Novembre 2013 : achat d'un bâtiment à Kinshasa pour 12 millions de dollars

Peu après le contrôle de Sud Oil par Gloria Mteyu et Aneth Lutale, le 1er octobre 2013, David Ezekiel, gérant de la société, envoie une lettre à Francis Selemani, directeur général de BGFIBank RDC, pour solliciter une garantie bancaire de sept millions de dollars en faveur de Philippe de Moerloose pour l'achat d'un immeu-

ble à l'avenue Tombalbaye n° 43, dans le centre-ville de Kinshasa. Le prix total de l'immeuble est fixé à 12 millions de dollars. Le 15 novembre 2013, la garantie est accordée à Sud Oil avec des taux préférentiels.

Au cours de ce processus, des e-mails en possession du GEC montrent que Selemani se trouvait en situation de conflit d'intérêts : il agissait au nom de Sud Oil, en négociant le prix d'achat de l'immeuble directement avec un représentant de de Moerloose,



alors qu'il n'y avait pas de position officielle, tout en étant, en même temps, directeur général du prêteur. Le contrat est finalement signé, le 25 novembre 2013, entre Philippe de Moerloose et Sud Oil²⁰. C'est à ce niveau que le compte client de BCC, « BCC équipements », devient pertinent. Le même 25 novembre 2013, Sud Oil reçoit un transfert de la BCC de l'ordre de 5,49 millions de dollars avec la description « Appro compte suivant instruction Dobama du 07/08/2013 »²¹. Dans les documents que nous avons examinés, il n'y a aucune autre justification plus complète pour ce transfert. Nous n'avons pas non plus trouvé de trace d'un quelconque service que Sud Oil aurait fourni à la banque centrale. Même la brève justification citée ici ne mentionne

aucune vente de biens. Les dossiers publics ne renseignent pas non plus l'existence d'un appel d'offres public²². Ce qui, selon la loi, est requis pour les grands contrats de service entre l'État et les entreprises privées. Quelques jours plus tard, Sud Oil transfère à son tour, en deux tranches, la somme de cinq millions de dollars à Philippe de Moerloose. Comme ce compte avait un solde faible avant le transfert de la BCC et que Sud Oil n'avait pas d'autres actifs ou revenus à notre connaissance, cette transaction semble avoir permis à Sud Oil d'acheter le bâtiment²³. Les délais pour les versements restants ont également été respectés, bien que l'origine de ces paiements soit difficile à retracer. La BGFIBank RDC a ensuite loué une partie du bâtiment acheté pour stocker ses archives.

Date !	Libelle operation	! Val !	Debit	! Credit
	!Transfert en faveur de : M	!	!	!
	!PHILIPPE DE MOERLOOSE	!	!	!
	!Motif : DEC	!	!	!
25/11!	TRANSFERT 26110 TRF00006550	!21/11!	2.000.000,00!	
	!Transfert en faveur de : M	!	!	!
	!PHILIPPE DE MOERLOOSE	!	!	!
	!Motif : DEC	!	!	!
25/11!	VIR.RECU R26110 RPT00002582	!26/11!		5.499.888,64
	!DONNEUR D'ORDRE : BANQUE	!	!	!
	!CENTRALE DU CONGO	!	!	!

Figure 3. Transfert de 5 499 888 dollars de la BCC à Sud Oil et achat d'un bâtiment.

Août 2014 : 5 millions de dollars de la BCC utilisés pour créer Kwanza Capital

Près d'un an plus tard, Sud Oil reçoit un deuxième transfert important de la part de la BCC. Cette dernière demande, le 1er août 2014, à Rawbank, une banque commerciale congolaise appartenant à la famille Rawji, d'envoyer cinq millions de dollars de son compte « BANQUE CENTRALE DU CONGO » vers son compte « BCC équipements » chez BGFIBank RDC avec la description « appro compte ». Étant libellée en dollar américain, cette transaction est passée par la banque allemande Commerzbank, le correspondant bancaire de BGFIBank RDC pour le traitement des transactions en dollar américain.

Lorsque la BGFIBank RDC reçoit ces fonds le 9 août 2014, elle ne s'en tient pas aux instructions fournies par la BCC. Elle crédite plutôt un compte séquestre appartenant à Entreprise générale d'alimentation et de logistique (EGAL), une société qui compte Albert Yuma parmi les actionnaires²⁴. Selon des documents divulgués par Jean-

Jacques Lumumba, ancien employé de la BGFIBank RDC, EGAL a joué un rôle central dans le détournement de millions de dollars américains de fonds publics vers des comptes offshore et est liée à la famille Kabila²⁵.

Deux jours après ce transfert, le 6 août 2014, la même somme de cinq millions de dollars est transférée du compte d'EGAL vers celui de Sud Oil, avec la même description « appro compte ». Cet argent n'est jamais arrivé dans le compte BCC équipements à la BGFIBank RDC.

Le fait que la BGFIBank n'a pas tenu compte des instructions de l'un de ses clients soulève des questions sur les malversations bancaires et les détournements de fonds²⁶. Il n'existe pourtant aucune trace de plainte de la BCC ni celle de l'annulation de ce transfert dans le bilan de Sud Oil.

Peu après l'arrivée de cette somme sur le compte de Sud Oil, la société a utilisé le même montant pour financer la création de Kwanza Capital, en transférant cinq millions de dollars sur son compte ouvert chez BGFIBank RDC le



27 août 2014. Il s'agit des premiers fonds reçus par Kwanza Capital, dont Pascal Kinduelo et Sud Oil sont actionnaires.

Mai 2016 : 7,5 millions de dollars de la BCC et 6,8 millions de dollars de la Mission permanente de la RDC auprès de l'ONU

Le 16 mai 2016, Sud Oil reçoit 7,5 millions de dollars de la BCC, avec la mention : «VIR.RECU»²⁷. Il n'y a pas d'autre justification, selon les documents en notre possession. Le même jour, la Mission permanente de la RDC auprès de l'ONU instruit Citibank RDC d'envoyer 6,8 millions de dollars sur le compte de la BCC à la BGFIBank RDC par le

biais de son compte à Citibank RDC²⁸. Une fois de plus, BGFIBank va ignorer les instructions de transfert bancaire au profit de Sud Oil et transférer les 6,8 millions de dollars à la société controversée²⁹.

Quelques jours après ces deux transferts, Sud Oil effectue plusieurs transactions :

- Un transfert de 5,8 millions de dollars à Kwanza Capital³⁰ ;
- Un retrait en espèces de 1,015 million de dollars par David Ezekiel³¹ ;
- Un retrait en espèces de 640 000 dollars auprès de Marc Piedboeuf, un autre proche de la famille Kabila ;
- Un dépôt à terme de 7,5 millions de dollars à la BGFIBank RDC³³.

Date !	Libelle operation	! Val !	Debit	! Credit
16/05!	VIR.RECU R26110 RPT00008194	!18/05!		6.809.854,00
	!DONNEUR D'ORDRE : PERM.MISSION!	!		!
	!OF REP C	!		!
16/05!	VIR.RECU R26110 RPT00008195	!18/05!		7.500.000,00
	!DONNEUR D'ORDRE : BANQUE	!		!
	!CENTRALE DU CONGO	!		!
25/05!	RET.DEV. 26100	!25/05!	3.714,32!	
	!Retrait effectué par MARC	!	!	!
	!PIEDBOEUF	!	!	!

Figure 4. Transfert de 7,5 millions de dollars de la BCC et de 6 809 854 dollars de la Mission permanente auprès de l'ONU.

Juillet 2016 : « règlement » de la BCC d'une valeur de 2,1 millions de dollars

Le 5 juillet 2016, la BCC crédite le compte Sud Oil de 32,43 millions de dollars, avec comme libellé de l'opération « règlement »³⁴. Deux jours plus tard, le compte de Sud Oil est débité d'un transfert de 30,28 millions de dollars vers la BCC, laissant une différence de 2,1 millions de dollars sur son compte³⁵. Il n'existe aucune description ou justification de ce transfert dans le dossier bancaire.

Selon le relevé bancaire de Sud Oil, le 18 juillet 2016, David Ezekiel, le gérant de Sud Oil, effectue ensuite un retrait de 1,8 million de dollars en espèces. Ce qui pourrait constituer une violation de la loi de 2004 contre le blanchiment d'argent³⁶.

Septembre 2016 : « nivellement » de la BCC pour 30 millions de dollars

Le 29 septembre 2016, le compte « BCC équipements » à la BGFIBank RDC envoie environ 30 millions de dollars sur le compte de Sud Oil en monnaie congolaise, avec la description « nivellement hors compensation »³⁷.

Cette description est étrange dans la mesure où un nivellement concerne généralement un transfert entre les comptes d'un même client. De plus, comme pour les autres transactions entre la BCC et Sud Oil, nous n'avons pu trouver aucune preuve de services fournis par Sud Oil à la BCC ou à une autre partie du gouvernement congolais.

Le 28 octobre 2016, Sud Oil transfère ensuite 22 millions de dollars sur son compte en dollar américain.



Transferts d'autres entités publiques à Sud Oil et Kwanza Capital

Septembre 2016 : transfert de l'Assemblée nationale de l'ordre de 367,72 millions de francs congolais

Le 30 septembre 2016, l'Assemblée nationale effectue deux transferts à Sud Oil pour un total de 367,72 millions de francs congolais, soit environ 376 000 dollars, avec la mention « pénalité de retard »³⁸. Rien d'autre ne précise à quoi cela fait référence. S'il s'agit d'un crédit, nous n'avons retrouvé que les seules traces d'un prêt formellement sollicité par l'Assemblée nationale et adressé à la BGFIBank. Les demandes sont conjointement signées par Aubin Minaku et Elysée Minembwe, alors respectivement président et trésorier de l'Assemblée nationale. Dans une communication aux partenaires du GEC dans le cadre du projet « Congo Hold-up », datée 1er novembre 2021, les concernés indiquent ne pas reconnaître de lien entre l'Assemblée nationale et la société Sud Oil, en faveur de laquelle « aucun ordre de virement n'était donné »³⁹.

Une fois les comptes de Sud Oil crédités, David Ezekiel, en sa qualité de gérant de la société, effectue, le 3 octobre 2016, le retrait en espèces de ces fonds.

Décembre 2014 et janvier 2015 : transfert du FONER de l'ordre de 7 millions de dollars

Le Fonds national d'entretien routier (FONER) est un établissement public dont la mission est de collecter et d'administrer les fonds destinés à l'entretien et à la gestion des réseaux routiers sur l'ensemble du territoire national. Pendant la période concernée par notre enquête, le FONER est dirigé par Fulgence Bamaros, réputé proche de Joseph Kabila. Il est actuellement en prison pour corruption liée au programme des 100 jours, grand plan d'infrastructures du président Félix Tshisekedi.

Entre le 17 décembre 2014 et le 15 janvier 2015, le FONER effectue cinq transferts pour un total de 3 228 768 dollars sur un compte interne de la BGFIBank RDC intitulé « BGFIBank OAR OPERATION », avec la description « nivellement ». OAR signifie simplement opérations à régulariser.

Le 22 janvier 2015, le même montant de 3 228 768 dollars est viré du compte « BGFIBank OAR OPERATION » vers deux comptes liés à la famille Kabila : 121 368 dollars à Sud Oil et 3 107 400 dollars à Kwanza Capital, avec la description « OAR Opérations »⁴⁰. Ensuite, entre mai et décembre 2015, Sud Oil reçoit cinq transferts directs en dollar de FONER pour un total de 2,6 millions de dollars⁴¹. Avec les libellés suivants : « OAR Opérations » pour quatre transactions et « transfert en attente » pour une transaction.

Entre janvier et mars 2016, le FONER effectue ensuite une série de 13 virements en franc congolais à Sud Oil pour un total de 3,68 milliards de francs congolais (3,97 millions de dollars). Ces transactions s'accompagnent des descriptions suivantes : « virement reçu en instance » pour neuf transferts et « virement reçu virement en instance » pour quatre transferts. Pendant la même période, le 13 janvier 2016, est en outre enregistré un dépôt en espèces de 296 842 dollars sur le compte de Sud Oil, avec la description « cash deposit prélèvement Foner »⁴².

Peu après ces transferts, les sommes versées par le FONER à Sud Oil sont retirées en espèces par David Ezekiel, en sa qualité de gérant de Sud Oil. Le GEC n'a pu trouver aucune trace de la prestation de services que Sud Oil aurait réalisée pour le FONER. Si Sud Oil avait effectivement pour activité la vente de carburant, les transferts financiers devraient aller dans le sens opposé, puisque le principal revenu du FONER provient des taxes prélevées sur les lubrifiants et les carburants des compagnies pétrolières. Le GEC n'a pas été en mesure de trouver des preuves de ces taxes que Sud Oil aurait payées au FONER.

Mai et juin 2016 : transfert de 20 millions de dollars de la Gécamines vers Sud Oil et Kwanza Capital

En RDC, la presse et les organisations non gouvernementales ont déjà dénoncé à plusieurs reprises les malversations financières de la Gécamines, la plus grande société minière publique⁴³. Cette société, autrefois considérée comme le moteur économique du pays, éprouve des difficultés et souffre de graves problèmes de liquidités. Malgré cela, elle fait partie des institutions et entreprises publiques qui ont transféré de l'argent sur les comptes de Sud Oil, apparemment sans recevoir aucun service en retour.

Un personnage clé de ces transactions est Albert Yuma, président du conseil d'administration de la Gécamines



et président de la Fédération des entreprises du Congo (FEC)⁴⁴, qui serait proche de Joseph Kabila.

Le 10 mars 2016, dans une correspondance adressée à la BGFIBank RDC, le directeur général de la Gécamines, Kamenga Tshimuanga, donne l'ordre à la banque d'envoyer trois millions de dollars d'un compte de la Gécamines vers le compte de Kwanza Capital à la BGFIBank, sans préciser le motif de l'opération.

Bien que l'argent soit destiné à Kwanza Capital, la BGFIBank débite d'abord le compte de la Gécamines en faveur d'un compte interne de la BGFIBank RDC, avec la description « OAR OPERATIONS ». À partir de ce compte interne, les relevés bancaires montrent que deux transferts ont ensuite été effectués : 588 000 dollars pour Sud Oil⁴⁵ et 2,411 millions de dollars pour Kwanza Capital⁴⁶. Il n'y a aucune trace d'une demande de la Gécamines en ce sens, même si nous estimons disposer de relevés complets pour cette période.

Le 13 juin 2016, la Gécamines transfère deux millions de dollars vers le compte de Sud Oil à partir d'un autre compte BGFIBank RDC, avec la description « solde avance sur fiscalité ». Cette formulation suggère qu'il s'agit de fonds que la Gécamines aurait dû verser à l'État, mais qui se sont retrouvés sur le compte de Sud Oil. Sur le relevé bancaire du compte de Sud Oil, la description de la même transaction est différente : « solde de retrait 10 millions »⁴⁷.

La dernière transaction entre ces deux sociétés se passe le 2 août 2017. Ce jour-là, la Gécamines transfère 15 millions de dollars de son compte BGFIBank RDC vers Sud Oil, avec « Paiement approvisionnement de notre compte » comme description de la transaction. La Gécamines et Sud Oil sont pourtant deux sociétés distinctes et la seconde n'avait aucune capacité connue à fournir des services à la première. Deux jours plus tard, Sud Oil ouvre un compte de dépôt à terme de 15 millions de dollars chez BGFIBank RDC.

!Date compta!	Date valeur!	Util!	Exo!	No piece	No eve!	Ope!	Libelle	Debit	Credit
!31/07/2017	!02/08/2017	!MAMA!N	!VR100007433!	!007433!	!650!	!	VIR.RECU R26110 RPT00011015		15.000.000,00!
!	!	!	!	!	!	!	DONNEUR D'ORDRE : GECAMINES		!
!07/08/2017	!04/08/2017	!MOJO!O	!DC110000282!	!000197!	!300!	!	SOUSCRIPTION DAT 1 A 3M	15.000.000,00!	!
!07/08/2017	!31/07/2017	!AUTO!O	!AG429888	!429888!	!751!	!	AGIOS DU 30/06/17 AU 31/07/17	9,28!	!
!21/08/2017	!21/08/2017	!KPNE!N	!RD001166228!	!166228!	!024!	!	RET.DEV. 26100!	8,12!	!
!	!	!	!	!	!	!	Retrait effectué par MR DAVID!		!
!	!	!	!	!	!	!	EZEKIEL		!
!	!	!	!	!	!	!	Chèque n° 00850769		!
!21/08/2017	!21/08/2017	!KPNE!N	!RAL116989	!116989!	!027!	!	RET.DEV.CHMR DAVID EZEKIEL	1.000,00!	!
!	!	!	!	!	!	!	RETRAIT EFFECTUE PAR : MR		!
!	!	!	!	!	!	!	DAVID EZEKIEL		!
!	!	!	!	!	!	!	Chèque n° 00850769		!
!21/08/2017	!18/08/2017	!MOJO!N	!VC101055920!	!055920!	!101!	!	VIR.EMIS EZEKIEL DAVID	3.000,00!	!

Figure 5. Enregistrement bancaire pour le transfert de 15 millions de dollars de la Gécamines à Sud Oil.

Décembre 2015 : transfert de 1,35 million de dollars de la Société commerciale des transports et des ports (SCTP)

La Société congolaise des transports et des ports (SCTP), plus connue sous son ancien nom d'Office national des transports (Onatra), a également été impliquée dans le transfert de fonds à Sud Oil. Depuis plusieurs décennies pourtant, cette entreprise publique traverse une crise et ne parvient pas à payer régulièrement son personnel. Elle est confrontée à des infrastructures vieillissantes et obsolètes ainsi qu'à une masse salariale pléthorique estimée à plus de 15 000 employés. Les grèves sont fréquentes. La dernière en date a été annoncée le 15 octobre 2021 pour réclamer 36 mois d'arriérés de salaire pour son personnel.

Le 29 décembre 2015, le compte SCTP à la BGFIBank est débité à deux reprises : d'abord de 610 522 dollars, puis de 555 096 dollars, avec respectivement les libellés sui-

vants : « nivellement remboursement impayé » et « nivellement commission de notification ». En retour, le compte BGFIBank RDC « OAR VIP » est crédité. Le même jour, ce compte est débité de 1,151 million de dollars en faveur de Sud Oil, soit presque le total de deux transactions⁴⁸. Le libellé du compte Sud Oil est « nivellement ».

Le 22 mars 2016, la SCTP transfère en outre 203 503 dollars à Sud Oil. Cette transaction est libellée « acquisition d'engins portuaires » et « achat d'équipements pour les ports »⁴⁹. À notre connaissance, Sud Oil ne commercialise pas de tels équipements. Cela n'aurait rien à voir avec son objet social déclaré. Les 23 et 31 mars 2016, le même montant de 203 503 dollars est retiré en espèces par David Ezekiel, en sa qualité de gérant de Sud Oil. Du côté de la SCTP, aucune facture et aucun bon de livraison de Sud Oil n'ont été retrouvés, selon deux sources au sein de cette entreprise étatique⁵⁰.



Mai 2016 : transfert de 1,314 million de dollars de la commission électorale

En mai 2016, le compte de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) à la BGFIBank présente un solde de 54 millions de dollars. Ce qui ne l'empêche pas de solliciter un prêt de 25 millions de dollars à la même banque. Le 13 mai, la BGFIBank RDC accède à sa demande. Au même moment, apparemment à titre de frais pour la mise en place de ce prêt, la BGFIBank RDC facture et reçoit deux paiements de 1,015 million de dollars : le premier, une écriture automatique libellée «frais d'autorisation » pour la mise en place du prêt, et le second, une autre transaction manuelle pour le même montant libellée « commission de notification »⁵¹. Le premier paiement est déposé sur un compte de la BGFIBank RDC, tandis que le second bénéficie à Sud Oil.

Cette irrégularité a été constatée par le cabinet d'audit Price Waterhouse Cooper (PWC) et figure dans son projet de rapport d'audit des comptes annuels, publié le 31 octobre 2016⁵².

Le 1,015 million de dollars est ensuite retiré en espèces, deux jours après son arrivée sur le compte de Sud Oil, par David Ezekiel.

Après le départ de Francis Selemani de la direction générale de la BGFIBank RDC, lors d'un audit de 2018 mené par les cabinets Ferrari et KPMG dans le but d'assainir la banque, un agent de la BGFIBank RDC fournit une facture de Sud Oil de 1,015 million de dollars - datée du 20 avril 2016 et signée par David Ezekiel - pour justifier cette opération. Selon cette pièce, Sud Oil a facturé 1,015 million de dollars à la commission électorale en échange d'une commande de 751 852 litres d'essence, alors que Sud Oil n'a pas participé à la vente de carburant depuis décembre 2011. Il n'y a pas eu non plus d'appel d'offres de la Ceni.

Une autre transaction a lieu le 11 juillet 2016 avec une approche légèrement différente. Depuis son sous-compte chez BGFIBank RDC intitulé « Ceni Investissements », la commission électorale transfère 299 998 dollars sur le compte interne « BGFIBank OAR Venus »⁵³. Puis, les 22 et 29 juillet 2016, ce compte effectue quatre transferts à Sud Oil pour exactement le même montant total. Avec des libellés des transferts ci-après : « Commande jet A1 Masina », « Commande jet A1 Luozi », « Achat carburant Congo Transit » et « Achat carburant Getraco ».

Ces rubriques indiquent que la Ceni a acheté du carburant (A1) à Sud Oil. Cependant, selon une source au sein de la commission électorale, « [La Ceni] avait l'habitude de se procurer du carburant auprès d'Engen, de Total et, par-

fois, de Sonahydroc. Sud Oil n'a jamais été un fournisseur formellement identifié de la Ceni »⁵⁴.

Une fois cet argent versé, Sud Oil effectue un transfert de 50 000 dollars à Crispin Chirhagharula. Cet avocat était intervenu depuis le processus de création de Sud Oil et de Kwanza Capital. Dix jours plus tard, le 9 août 2016, Sud Oil transfère 120 000 dollars à Sezo International Trading Company. L'objet de cette société, comme indiqué dans ses documents de constitution, consiste à l'achat, la vente et l'exportation d'or⁵⁵. David Ezekiel en est également le gérant, avec quatre des frères et sœurs de Joseph Kabila comme actionnaires⁵⁶. La société dispose de permis d'exploration pour huit concessions aurifères⁵⁷.

Le 18 août 2016, le même compte Sud Oil effectue un autre transfert de 100 000 dollars à Salome Francis, membre de la famille de Selemani, sur un compte bancaire aux États-Unis⁵⁸.

Juillet 2015, janvier 2016 et décembre 2016 : prêt de Kwanza Capital à la SCTP

La SCTP, société congolaise chargée de la gestion des ports, a été mentionnée ci-dessus pour avoir transféré des sommes importantes à Sud Oil. Les relevés bancaires consultés par le GEC indiquent d'autres transferts vers Kwanza Capital. Ces derniers ont procuré à cette société plus de 1,2 million de dollars de bénéfices.

En mars 2015, Joseph Kabila nomme Kimbembe Mazunga, son conseiller en charge des infrastructures, au poste de directeur général de la SCTP. Alors que cette société sollicite généralement des crédits auprès des banques commerciales, notamment auprès de la BGFIBank RDC, en juillet 2015, Kimbembe recourt à Kwanza Capital et obtient un prêt de 2,4 millions de dollars. À l'époque, Kwanza Capital n'a pourtant que peu d'expérience en matière d'octroi de prêts⁵⁹.

Confronté à des difficultés financières qui l'empêchent de rembourser ce prêt et de faire face à la masse salariale, la SCTP emprunte alors, le 29 décembre 2015, la somme de 9,2 millions de dollars à BGFIBank RDC. Un prêt libellé par la BGFIBank RDC comme une « impérieuse nécessité d'assurer la paie du personnel du mois de décembre »⁶⁰. Ce qui permettra ensuite à la SCTP de transférer, le 6 janvier 2016, 2,4 millions de dollars à Kwanza Capital pour rembourser le prêt. Puis, le 28 janvier, Kwanza Capital accorde à la SCTP un autre prêt de deux millions de dollars, remboursé cette fois-ci après une semaine, soit le 4 février 2016⁶¹.



Ces transactions soulèvent de sérieuses interrogations sur le manque de documentation justifiant les transferts, mais aussi sur la priorité accordée au remboursement de ces dettes. Malgré les plaintes constantes du personnel relatives à ses arriérés de salaire, Kimbembe a pu trouver rapidement des fonds pour deux prêts importants. De plus, pour conclure des opérations de cette ampleur, la SCTP aurait sans doute dû obtenir le feu vert de son conseil d'administration⁶². Cette procédure n'a pas été respectée, selon les entretiens avec des fonctionnaires du gouvernement proches du dossier⁶³.

À la suite de la pression exercée par le personnel de la SCTP, Kimbembe a été licencié et remplacé par Lewis Banguka. Ce dernier a trouvé le dossier sensible de Kwanza Capital sur sa table. Les prêts ont cependant continué. Le 29 décembre 2016, Kwanza a accordé un prêt de 24,3 millions de dollars à la SCTP⁶⁴. Cette dernière n'a mis que deux mois pour le rembourser le 23 février 2017. Elle a envoyé 26 millions de dollars, comprenant apparemment le paiement des intérêts⁶⁵. Kwanza Capital a ainsi réalisé un bénéfice de 1 279 709 million de dollars auprès de la SCTP.

Transferts de Sud Oil et Kwanza Capital vers d'autres sociétés liées à la famille Kabila

Les documents bancaires analysés par le GEC révèlent de nombreux transferts de fonds importants de Sud Oil et Kwanza Capital vers d'autres sociétés contrôlées par des membres de la famille Kabila. Le tableau ci-dessous illustre ces types de transferts. Nous n'avons trouvé aucune trace de documentation ou de justification appropriée sur ces transactions, même si nous n'avons pas été à mesure d'affirmer le caractère frauduleux de certaines d'entre elles. Certaines de ces sociétés déclarent vendre des biens, à l'instar de Congo Horizon, mais ne sont pas enregistrées pour payer la taxe sur la valeur ajoutée. Elles ne devraient donc pas être autorisées à effectuer ce type de transactions. Un audit interne de la BGFIBank RDC a signalé certaines de ces transactions, concernant trois millions de dollars de transfert à Congo Horizon et Ascend Trust, et en a demandé une justification⁶⁶.

Société	Transactions
Ascend Trust, détenu par Francis Selemani et sa femme Aneth Lutale	<ul style="list-style-type: none">• Le 2 août 2016, Sud Oil a transféré 7,4 millions de dollars à Ascend Trust avec la description « Achat immeuble »⁶⁷.• Le 24 décembre 2016, Ascend Trust a transféré 1,3 million de dollars à un bénéficiaire inconnu⁶⁸ et, le 27 décembre, 5,9 millions de dollars à Kwanza Capital pour un placement⁶⁹. Ce dernier l'a remboursé en mars 2017 avec 30 000 dollars d'intérêts.• En février 2017, Sud Oil a versé à Ascend Trust un million de dollars pour « achat carburant » et un autre million de dollars (en trois virements) pour « le paiement des factures » en avril 2017⁷⁰.• Le 9 mai 2017, Ascend Trust a versé 400 000 dollars à la société Congo Oil pour « achat station service Kalemie »⁷¹.
Sezo International, une société dans laquelle trois des frères et sœurs de Kabila sont actionnaires : Zoé Kabila, Francis Selemani et Masengo Kabila. David Ezekiel est également actionnaire	<ul style="list-style-type: none">• Le 25 avril 2013, Sezo International a reçu 299 822 dollars d'une entreprise de travaux publics détenue en partie par Strategic Projects and investment, qui est à son tour détenue par Zoé Kabila et l'un des anciens conseillers de Joseph Kabila.



Société	Transactions
<p>Sezo International, une société dans laquelle trois des frères et sœurs de Kabila sont actionnaires : Zoé Kabila, Francis Selemani et Masengo Kabila. David Ezekiel est également actionnaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les 2, 6 et 22 mai 2013, peu après avoir reçu les fonds de la SGR, Sezo International a versé presque le même montant aux structures contrôlées par Joseph et Zoé Kabila : <ul style="list-style-type: none"> - 110 000 dollars à la Ferme Espoir (Joseph Kabila)⁷² ; - 150 000 dollars à Cosha Investment (Zoé Kabila)⁷³ ; - 10 000 dollars à Shark XI (Zoé Kabila)⁷⁴ ; - 9 000 dollars à Zoé Kabila⁷⁵.
<p>Horizon Congo, une société créée le 6 juin 2017 par David Ezekiel. Le 30 octobre 2017, ce dernier l'a vendue à une autre partie, tout en continuant à effectuer des transactions sur le compte bancaire de cette société ouvert à BGFIBank RDC</p>	<ul style="list-style-type: none"> Émission de factures de Horizon Congo à Ascend Trust pour la vente d'excavatrices. Ces factures ont été émises aux dates suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 29 juillet 2017 : 239 254 dollars ; - 8 août 2017 : 960 780 dollars ; - 7 septembre 2017 : 645 000 dollars ; - 30 septembre 2017 : 817 480 dollars ; - 17 décembre 2017 : 982 112 dollars. <p>Le montant total s'élevait à 3 645 000 dollars. La société n'a pas payé de taxe sur la valeur ajoutée au gouvernement congolais, comme le code des impôts l'aurait sans doute exigé⁷⁶.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le 29 décembre 2017, les cinq factures ont été payées. Le compte bancaire Ascend Trust de la BGFIBank RDC a été débité en faveur d'Horizon Congo ; Du 24 janvier au 1er février 2018, des retraits en espèces de 850 000 dollars ont été effectués sur ce compte⁷⁷ ; Du 26 avril au 16 mai 2018, d'autres retraits en espèces de 2 760 919 dollars ont été effectués⁷⁸.
<p>La Société textile de Kisangani (Sotexki) fabrique divers tissus à base de coton. La société a été créée en 1971 sous la forme d'une joint-venture entre l'État congolais (40 %) et un groupe d'investisseurs privés étrangers (60 %)</p>	<ul style="list-style-type: none"> En juin 2015, Kwanza Capital a acheté toutes les actions privées de Sotexki (60 %) ; Le 23 avril 2015, Kwanza Capital a envoyé 3,4 millions de dollars à Picciotto, l'un des investisseurs de Sotexki⁷⁹ ; Le 18 mai 2016, Kwanza Capital a transféré 500 000 dollars (477,5 millions de francs congolais) pour le compte de la Sotexki à la Rawbank⁸⁰ ; Le 26 août 2016, Kwanza Capital a envoyé un autre 1,9 million de dollars pour le compte de la Sotexki à la BGFIBank RDC⁸¹ ; En 2018, la Sotexki a signé des contrats avec diverses entités publiques, dont la commission électorale. En tout, cette dernière a payé à la Sotexki 1 021 000 dollars.



Analyse : transactions douteuses

Ces transactions de 92,3 millions de dollars de fonds publics, dont 84,6 millions de dollars sont allés à Sud Oil et 7,7 millions de dollars à Kwanza, soulèvent des questions importantes de régularité financière.

Tout d'abord, comme indiqué ci-dessus, il n'y a aucune trace de la capacité de Sud Oil à fournir des services en échange de ces transferts. Selon plusieurs sources, Sud Oil ne disposait plus de tels actifs après 2011. Comme l'attestent l'absence de transactions sur son compte bancaire entre le 1er juin 2012 et le 11 octobre 2013, ainsi qu'un entretien avec une source proche de la société⁸². Cela a été confirmé par une enquête de The Sentry publiée en 2019⁸³.

Ensuite, aucun document ou justification acceptable n'a été fourni pour les transactions bancaires. La loi congolaise de 2004 contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme exige que les banques recueillent des informations sur toute transaction financière supérieure à 10 000 dollars⁸⁴. Le GEC a pu consulter les relevés bancaires concernant le Sud Oil qu'il suppose être exhaustifs. Dans toutes ces transactions, il n'existe pas de factures ni de reçus, encore moins de contrats concernant les services fournis. Les transactions portent des libellés vagues et confus tels que « provision de compte » ou « règlement » ou « nivellement », pour justifier des transferts de plusieurs millions de dollars. Interrogés par le GEC, des banquiers congolais et les autorités de régulation estiment que ces types de transactions constituent des signaux d'alarme évidents⁸⁵.

Même la BGFIBank RDC elle-même s'en était rendue compte, selon de nombreuses questions soulevées dans deux audits internes, ainsi que dans ses communications internes que le GEC a pu consulter. Dans un audit interne de 2018, la BGFIBank RDC conclut, à l'égard de Sud Oil, que « les transferts reçus par Sud Oil (...) ne sont pas justifiés au regard de la nature de la prestation pour laquelle ils ont été effectués (pas de facture, pas de contrat, etc.) ». Elle est arrivée à une conclusion identique concernant Kwanza Capital. Elle a conclu qu'au sein de la BGFIBank RDC, il y avait un problème général d'« insuffisance de justification économique, conformément aux dispositions réglementaires et aux normes internationales du Gafi (Groupe d'action financière). Cela concerne les factures, les contrats et les libellés des transactions. » Pour elle, cela exposait la banque à des risques importants⁸⁶.

Rien n'indique non plus que les organismes d'État congolais aient respecté les réglementations nationales et exercé une diligence raisonnable sur bon nombre de ces transactions. Dans au moins deux cas, la BGFIBank RDC a ignoré les instructions de la banque centrale et de la Mission permanente auprès des Nations Unies, en envoyant un total de 11,8 millions de dollars à Sud Oil plutôt qu'à des comptes gouvernementaux. Dans aucun de ces cas, il n'y a de traces de plaintes d'organismes publics ni de la réaffectation des fonds.

Il est en théorie possible que Sud Oil ait fourni un service au gouvernement en échange de ces sommes importantes, mais le GEC n'a pu trouver aucune preuve de ces prestations. Si c'était le cas, les organismes publics respectifs n'auraient pas non plus respecté la loi de 2010 sur les marchés publics, qui exige un appel d'offres ouvert et public pour tous les grands contrats d'approvisionnement. Sud Oil n'apparaît pas dans le registre du gouvernement pour ces appels d'offres. Les organismes publics n'auraient donc pas non plus été en mesure de passer un contrat avec une entreprise qui n'est pas enregistrée pour payer la taxe sur la valeur ajoutée, à l'instar de Sud Oil.

Sud Oil semble enfin être en violation des règlements concernant les retraits importants d'espèces. Dans plusieurs cas, les transferts de fonds vers le compte BGFIBank RDC de Sud Oil ont été accompagnés, les jours suivants, par le retrait d'importantes sommes en espèces par David Ezekiel, le gérant de Sud Oil. Selon la loi de 2004 contre le blanchiment d'argent, il est illégal de retirer plus de 10 000 dollars en espèces en une fois. L'article 5 de la loi de 2004 contre le blanchiment d'argent stipule en effet que « tout paiement d'une somme en francs congolais ou autre globalement égale ou supérieure à 10 000 dollars américains ne peut être acquitté en espèces ou par titres au porteur », sauf dérogation de la banque centrale. D'après des entretiens avec des banquiers congolais, cela s'applique également aux retraits d'argent liquide, ce qui est bien connu dans le secteur financier⁸⁷. À l'instar de nombreux organismes nationaux de régulation dans le monde, le Groupe d'action financière (Gafi), organisme intergouvernemental, souligne l'importance des retraits considérables en espèces dans de nombreux systèmes de blanchiment d'argent⁸⁸. En tant que gérant de Sud Oil, David Ezekiel a parfois retiré plus d'un million de dollars, selon les documents bancaires cités ci-dessus. Parfois, les fonds transférés à Sud Oil par des organismes gouvernementaux semblent avoir souvent été utilisés pour effectuer des transferts de Sud Oil à d'autres sociétés détenues, en partie ou en totalité, par la famille Kabila. Ce qui soulève d'autres préoccupations concernant le blanchiment d'argent.



Défaillances internes de la BGFIBank RDC, des autorités de régulation et de l'administration fiscale

Défauts de régulation interne chez la BGFIBank RDC

Comment des transactions douteuses d'une telle ampleur ont-elles pu avoir lieu à la BGFIBank RDC, en violation possible de la réglementation bancaire ? Un examen des rapports d'audit interne et de la correspondance au sein de la banque révèle qu'il y a eu plusieurs alertes, mais que la haute direction n'a pris aucune mesure. Pourquoi ? Selon un cadre de la banque, « il fallait se retenir de vérifier les transactions des comptes des sociétés de Kabila pour ne pas avoir d'ennuis avec Selemani »⁸⁹. Ce point de vue est partagé par six autres cadres de cette banque interrogés par le GEC.

Les audits et communications internes mettent en évidence d'autres problèmes de conformité au sein de la BGFIBank RDC. Vous les trouverez à l'[annexe](#).

Au regard de ces faits décrits ci-dessus, la BGFIBank RDC pourrait avoir violé la loi ainsi que les instructions de la BCC. À la suite des révélations de la presse internationale et de certaines ONG, Selemani et Kinduelo ont été contraints de quitter la banque en 2018⁹⁰. Mais celle-ci n'a pris aucune mesure juridique à leur rencontre. À la place, Selemani a été nommé directeur du développement de BGFIBank Group, au Gabon.

Défaillance des autorités de régulation

La banque centrale est légalement tenue de superviser les banques et autres institutions financières en RDC et, plus particulièrement, d'émettre des avertissements ou une injonction aux gestionnaires des établissements de crédit en cas de violation de la loi⁹¹. Pourtant, la BCC ne semble pas avoir rempli ce rôle. Comme le souligne l'un de ses directeurs dans un entretien, les « inspecteurs [de la banque centrale] faisaient parfois des rapports sur de graves dysfonctionnements à la BGFIBank RDC, mais nous ne pouvions rien faire car le gouverneur de la BCC ne pouvait pas accepter de sanctionner une banque qui gère les comptes des sociétés de la famille Kabila, grâce à

laquelle il a été nommé à la tête de la BCC »⁹².

Il en est de même pour la Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF), une entité publique indépendante sous la responsabilité du ministère des Finances chargée de recueillir et de traiter les informations sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. D'après les entretiens avec trois responsables de cette institution, la CENAREF n'a pris aucune mesure disciplinaire à l'encontre des entreprises de la famille Kabila ayant des actifs à la BGFIBank RDC, bien qu'elle ait eu connaissance de violations éventuelles de la loi de 2004⁹³.

Au-delà de la BGFIBank RDC, les enquêtes du GEC révèlent que les dispositions de loi de 2004 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ne sont pas bien respectées dans presque toutes les banques congolaises. Les retraits d'espèces dépassant largement les 10 000 dollars américains sont monnaie courante. Dans une grande banque commerciale, un ancien employé a même été témoin du retrait de deux millions de dollars⁹⁴. Cette situation est dûe en grande partie au fait qu'il n'existe aucune preuve publique de la sanction de la BCC à l'encontre des banques qui violent ces dispositions⁹⁵. Pour ne pas perdre de gros clients ou des transactions importantes qui pourraient profiter aux banques concurrentes, les banquiers ont confirmé au GEC que leurs institutions continuent les pratiques d'avant le renforcement du cadre juridique.

Défaillance de l'administration fiscale

Selon les informations recueillies auprès de la Direction générale des impôts (DGI), Kwanza Capital a été liquidée. Sud Oil existe toujours, mais la société est répertoriée comme une petite entreprise. Elle serait placée sous le contrôle du centre d'impôts synthétiques de Kinshasa/Ngaliema, mais les chercheurs du GEC n'ont pas pu la trouver dans le répertoire des établissements assujettis à ce service opérationnel de la DGI⁹⁶. Cependant, lorsque Sud Oil appartenait à Kinduelo et avait ses stations-service, elle était supervisée par la Direction des grandes entreprises à La Gombe. Malgré l'augmentation spectaculaire de ses capitaux et ses transferts financiers, Sud Oil est toujours considérée comme une petite entreprise par les autorités fiscales de la RDC et ne contribue presque pas au Trésor public par le biais de diverses taxes. Nous n'avons pas non plus trouvé de trace de cette société à la Direction générale des recettes de Kinshasa (DGRK), malgré les biens immobiliers que Sud Oil possède dans la ville.



Les entretiens menés par le GEC avec des fonctionnaires de la DGI suggèrent que les entreprises liées à la famille Kabila n'étaient pas soumises aux mêmes règles fiscales que les autres. Un directeur de la DGI a indiqué au GEC que « les entreprises de Kabila étaient intouchables et se distinguaient notamment soit par de fausses déclarations fiscales, soit par l'absence de déclarations fiscales »⁹⁷. Tous les directeurs généraux qui se sont succédé à la tête de cette autorité financière auraient eu des relations privilégiées avec la famille Kabila.

La fin de l'ère Kabila et la fermeture des comptes de la BGFIBank RDC

À partir de 2014, deux ans avant la fin de son second mandat, Joseph Kabila a laissé planer le doute sur son intention de briguer un troisième mandat, en violation de la Constitution. L'opposition politique et les organisations de la société civile, soutenues par une grande partie de la communauté internationale, ont réussi à bloquer cette tentative, au prix d'une forte répression de la part des services de sécurité.

Contrairement à ce qui a été observé sous le régime de Mobutu, la famille Kabila détiendrait d'actifs importants au Congo. Nous n'avons pas été cependant en mesure de comptabiliser l'ensemble de ses investissements. Comme souligné dans notre rapport de 2017, les membres de la famille Kabila possédaient partiellement ou totalement plus de 80 entreprises opérant dans divers secteurs économiques à travers le pays⁹⁸. Tout changement radical de pouvoir en RDC présentait donc la menace d'être dépouillé de ces investissements.

En 2016, l'« Accord de Saint-Sylvestre » a été signé, mettant en place une sorte de transition qui a permis à Kabila de rester au pouvoir pendant deux années supplémentaires à l'issue de son second mandat. Durant cette période, Kabila est resté silencieux sur une éventuelle modification de la Constitution pour lui permettre de briguer un troisième mandat. Sous la pression constante de la population congolaise et de certains gouvernements occidentaux, Kabila a accepté de ne pas se présenter, désignant son successeur, Emmanuel Ramazani Shadary, quatre mois seulement avant les élections.

Selon un haut responsable d'une banque commerciale congolaise, « le changement de pouvoir en RDC qui se

profilait à l'horizon inquiétait certains membres de la famille Kabila, qui avaient déjà commencé à vider leurs comptes dans certaines banques locales »⁹⁹. À la BGFIBank RDC, plusieurs comptes liés à la famille Kabila ont commencé à être vidés, presque au moment où Francis Selemani a été contraint de quitter son poste à la banque. L'image de ce dernier était ternie par des articles dans les médias faisant état de corruption et de conflits d'intérêts. La décision d'écarter Selemani de la direction générale de BGFIBank a été officiellement prise lors d'une réunion du conseil d'administration tenue à Kinshasa, le 2 mai 2018. Neuf jours plus tard, le 11 mai, Kwanza Capital a demandé à BGFIBank RDC de fermer ses comptes : entre le 11 mai 2018 et le 4 juin 2019, Kwanza Capital a retiré 15 millions de dollars de ses comptes chez BGFIBank RDC.

En novembre 2018, Pascal Kinduelo, alors président du conseil d'administration de la BGFIBank RDC, a également été mis sur la touche. Pour un haut responsable du groupe BGFIBank, « il était plus qu'urgent de stimuler une nouvelle [forme de] gouvernance pour accélérer la transformation de BGFIBank RDC que la famille Kabila avait presque prise en otage »¹⁰⁰.

Si nous revenons aux entreprises évoquées dans ce rapport, les deux graphiques ci-dessous illustrent l'effondrement des volumes de transactions chez BGFIBank RDC. Pour les comptes en dollars américains de Sud Oil, Kwanza Capital, Ascend Trust et Horizon Congo, nous constatons une augmentation spectaculaire de 2013 à 2016. Mais un an avant les élections, à partir de 2017, période marquée par de fortes tensions politiques, Sud Oil et Kwanza Capital ont considérablement et progressivement diminué leurs paiements.

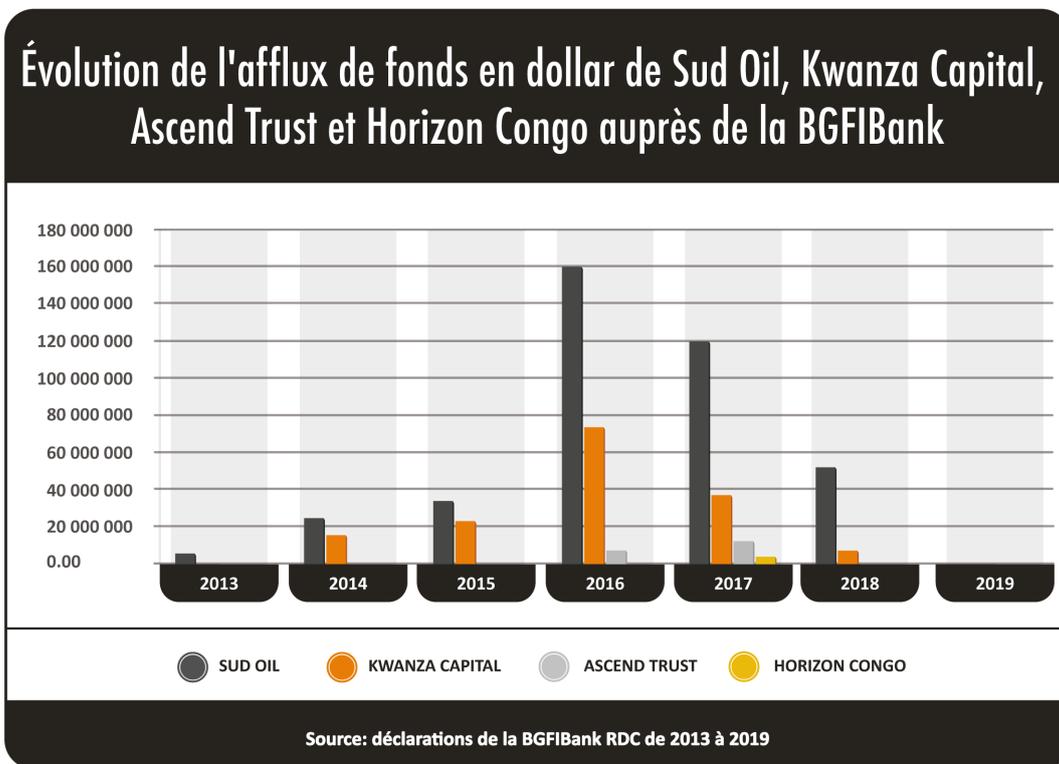
En effet, au moment où Sud Oil a été vendue aux membres de la famille Kabila en 2013, elle avait reçu, depuis sa création, près de 6,5 millions de dollars sur son compte BGFIBank RDC. Au cours des deux années suivantes, les montants entrants ont augmenté, atteignant 34 millions de dollars entre 2014 et 2015. Ces dépôts ont atteint un pic en 2016 avec plus de 158 millions de dollars pour cette seule année. Une tendance similaire peut être observée avec Kwanza Capital. En 2014, la société a reçu 16 millions de dollars sur son compte BGFIBank RDC. Au cours des deux années suivantes, elle a enregistré 73 millions de dollars de dépôts.

En 2019 cependant, année de l'arrivée au pouvoir de Félix Tshisekedi, les transactions, en forte baisse depuis 2018, se sont presque arrêtées. Ce qui est cohérent avec l'interprétation selon laquelle la banque n'était plus un lieu sûr pour faire des affaires pour la famille Kabila, qui y avait perdu une influence significative. Selon les documents bancaires, en 2019, les quatre entreprises



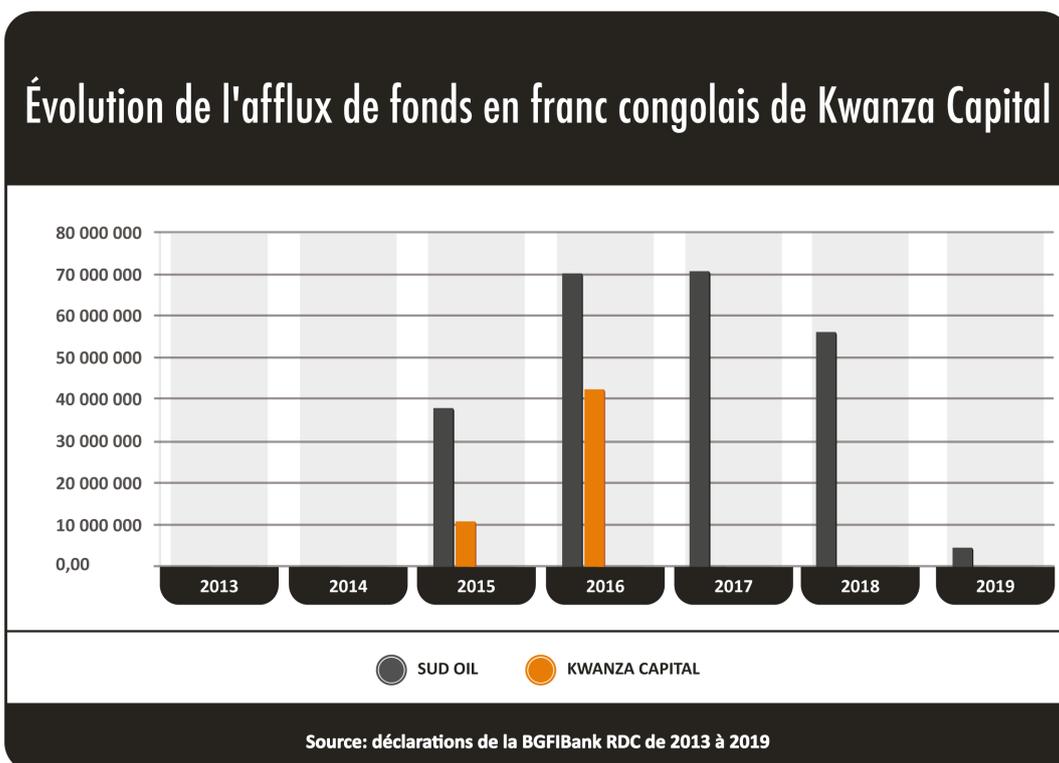
examinées par le GEC n'avaient presque plus rien à la BGFIBank. En fait, les comptes de Sud Oil et de Kwanza

Capital étaient à découvert, respectivement de 3 283 097,42 dollars et de 5 287,33 dollars.



Le deuxième graphique révèle la même tendance pour les transactions en francs congolais de Sud Oil et de Kwanza Capital. De 2015 à 2017, le compte de Sud Oil est passé de 38 milliards de francs congolais à plus de 71 mil-

liards de francs congolais. En 2019, ce compte ne recevait plus aucun dépôt et présentait un découvert bancaire de 5 000 335 407,88 francs congolais.





Conclusion et suggestions

Il est possible que plus de 92 millions de dollars, provenant des fonds publics, aient été utilisés de manière inappropriée, selon des transferts que nous avons examinés dans le cadre de cette enquête. D'autres membres du consortium avec lequel le GEC a travaillé ont documenté d'autres abus potentiels liés à la BGFIBank RDC. Somme toute, cette recherche met en évidence les différents procédés auxquels ont pu recourir des individus et des sociétés privées liés à des membres de la famille de l'ancien président pour être en mesure d'utiliser le système bancaire congolais afin de détourner des fonds publics.

Il est probable que ces sommes soient éclipsées par des montants plus importants perdus par d'autres canaux. Par exemple, l'analyse des contrats et des finances de la Gécamines par le Centre Carter montre que 750 millions de dollars de revenus n'ont pas été correctement comptabilisés¹⁰¹. Le pays a perdu 1,95 milliard de dollars de revenus entre 2003 et 2021 en raison d'accords douteux avec le magnat de l'industrie minière Dan Gertler, selon le calcul de Congo n'est pas à vendre (CNPAV), coalition d'ONG internationales et congolaises¹⁰².

Ce rapport doit donc être placé dans le contexte d'une nouvelle stratégie globale visant à augmenter le budget de l'État congolais afin que ce dernier puisse financer des programmes de santé et d'éducation, réformer son appareil administratif et construire des infrastructures. Le budget actuel du pays tourne autour d'à peine quatre milliards de dollars, soit moins que celui de Malte ou de l'Université de New York, la plupart des dépenses étant consacrées aux salaires et aux dépenses courantes.

Une partie de cette stratégie devrait consister à améliorer la surveillance institutionnelle. Comme le montre le présent rapport, la CENAREF, la DGI, la DGRK et la BCC semblent toutes avoir échoué à exercer la surveillance qu'elles étaient censées faire, des responsables au sein de ces institutions faisant état de pressions qui les empêchent d'enquêter sur des personnes de premier plan. En avril 2021, l'Inspection générale des finances (IGF), organisme de surveillance financière attachée à la présidence de la République, a écrit une lettre au BGFIBank RDC selon laquelle cette banque était responsable de la perte de 43 millions de dollars d'argent public à cause des transactions similaires à celles documentées dans ce rapport¹⁰³. Et pourtant, même si les premières allégations d'actes répréhensibles au sein de la BGFIBank RDC ont été révélées à partir de 2016, à notre connaissance, aucune action en justice n'a été lancée contre l'une des entreprises impliquées dans ces transferts douteux.

Nous adressons donc les recommandations suivantes au gouvernement congolais :

1. Promouvoir l'indépendance de la Banque centrale du Congo (BCC) et de la Cellule nationale de renseignements financiers (CENAREF), en recrutant les responsables de ces deux institutions sur concours et en les soumettant à des audits indépendants et publics ;
2. Créer un organe inter-agences pour contrôler et réguler le secteur financier, avec des représentants de la BCC, de la CENAREF, du pouvoir judiciaire et du secteur privé ;
3. Pour la Direction générale des impôts (DGI) à publier en ligne les noms, les coordonnées et les contributions des entreprises à la DGI, tant au niveau central que local ;
4. Renforcer le cadre juridique concernant les relations commerciales entre les institutions publiques et les entreprises privées afin d'accroître la transparence, notamment en publiant sur internet tous les appels d'offres publics ;
5. Rédiger et soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi pour la protection des lanceurs d'alerte ;
6. Dépolitiser les entreprises publiques, en recrutant leurs dirigeants, y compris les membres de leurs conseils d'administration, de manière compétitive ;
7. Exiger que toutes les entreprises privées fassent vérifier leurs états financiers par un cabinet d'audit indépendant et crédible avant de conclure des contrats commerciaux avec des entreprises d'État ou d'autres institutions publiques ;
8. Encourager l'ouverture des dossiers judiciaires sur les transferts cités ici.



Annexe : Principaux manquements mis en évidence par les audits internes et les courriels

Rapport d'audit interne/Correspondance	Observations des fonctionnaires de la BGFIBank RDC
<p>Audit interne en juin 2018 intitulé : «Rapport Mission spéciale : audit des parties liées ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de déclaration de conflits d'intérêts au niveau de la banque par Pascal Kinduelo, Francis Selemani, etc ; • Absence de pièces justificatives expliquant pour le mandat des raisons économiques pour les opérations des sociétés liées (Kwanza Capital, Sud Oil) ; • Libellé incohérent de certaines transactions afin de dissimuler la nature de ces transactions (cas de Sud Oil, Kwanza Capital) ; • Tension de liquidité chez BGFIBank RDC aggravée par des retraits massifs de 47 millions de dollars au mois de juillet 2018 (liés en partie à la société partie Sud Oil, Kwanza Capital) ; • Sud Oil a également reçu des transferts des comptes d'une société nominale de travaux publics, qui ne sont pas suffisamment justifiés. L'ordre de transfert signé par la société nominale de travaux publics n'a pas été mis à la disposition de la mission, malgré des rappels ; • Les virements reçus par Sud Oil de la part du client, une entreprise nominale de travaux publics, ne sont pas justifiés au regard de la nature du service pour lequel ils ont été effectués (pas de facture, pas de contrat, etc.) ; • Le département de conformité n'a pas également examiné ces transactions dans le cadre de ses travaux sur le suivi des transactions (transferts, remises, rapatriements) ; • Accès restreint au Compliance Officer pour les comptes Sud Oil ; • Les comptes de Kwanza Capital/Kwanza Finance enregistrent des mouvements importants en termes de transferts émis, de transferts internationaux et de rapatriements reçus ; • Pour Kwanza Capital, les principales transactions sont effectuées auprès d'autres clients de la banque qui sont également des parties liées, à savoir : Sud Oil, Ascend Trust. En outre, des transferts ont été effectués vers Congo Construction Company ; • Le libellé des transactions de Kwanza Capital n'est pas suffisamment explicite pour indiquer la nature des transactions ; • Les virements émis par Kwanza Capital en faveur du client, une entreprise nominale de travaux publics, ne sont pas justifiés au regard de la nature du service fourni (pas de facture, pas de contrat, etc.) ;

Source: BGFIBank, extraits de rapports d'audit interne et d'e-mails en annexe



Rapport d'audit interne/Correspondance	Observations des fonctionnaires de la BGFIBank RDC
<p>Audit interne en juin 2018 intitulé : «Rapport Mission spéciale : audit des parties liées ».</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'analyse de l'ordre de transfert du client Kwanza Capital justifiant le transfert de 7,7 millions de dollars à une entreprise nominale de travaux publics montre qu'il s'agit du remboursement d'un dépôt. Cette opération de « remboursement d'un dépôt » n'est pas suffisamment justifiée car la mission ne peut pas savoir quand ce dépôt a été constitué et pourquoi il doit être remboursé ;• Les comptes d'Ascend Trust enregistrent d'importantes sommes d'argent en termes de transferts émis, de transferts internationaux et de rapatriements reçus ;• Les principales transactions sont effectuées avec d'autres clients de la banque qui sont également des parties liées, à savoir : Sud Oil, Kwanza Capital ;• Pour Ascend Trust, la mission a également relevé des opérations de montants importants réalisées en faveur des sociétés suivantes : Express Oil, Rapid Transport, Horizon Congo ;• Les pièces justificatives de certaines transactions d'Ascend Trust n'ont pas été fournies par le DOP (Director of Operations) malgré plusieurs rappels ;• Accès restreint à l'agent de conformité pour les comptes Ascend Trust ;• L'examen des opérations d'Horizon Congo montre des montants importants provenant du client Ascend Trust ;• Les paiements ont été effectués par M. David Ezekiel ;• Absence de pièces justificatives dans certaines opérations d'Horizon Congo.
<p>Adonis Muamba, responsable de la conformité chez BGFIBankGroup Kinshasa dans un e-mail adressé à Willy Bukasa BGFIBankGroup Kinshasa, E-mail du 14 août 2017</p>	<ul style="list-style-type: none">• Willy Bukasa a procédé à l'ouverture du compte de la société Horizon Congo Sarl en date du 10 juillet 2017 sans que vous n'ayez ni demandé l'avis de conformité avant ouverture, ni transmis le dossier pour analyse ;• Ce faisant, il a violé la procédure d'entrée en relation et d'ouverture d'un compte ; <p>Avertissement de Willy Bukasa.</p>
<p>E-mail du 28 mars 2018 d'un fonctionnaire de la BGFIBank RDC</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le compte Horizon Congo a été ouvert dans nos livres sans l'accord de la conformité ;• Fausse nationalité présentée par David Ezekiel, directeur d'Horizon Congo ;• Inexistence du permis de travail de David Ezekiel ;

Source: BGFIBank, extraits de rapports d'audit interne et d'e-mails en annexe



Rapport d'audit interne/Correspondance	Observations des fonctionnaires de la BGFIBank RDC
<p>E-mail du 28 mars 2018 d'un fonctionnaire de la BGFIBank RDC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le dossier de David Ezekiel n'a jamais été scanné dans le système pour le contrôle ou la vérification des signatures ; • Une différence dans la signature du client (David Ezekiel) dans les statuts, la carte de spécimen de signature et sur la convention de compte ; • Non-existence de la demande d'ouverture de compte du client ; • Raison inconnue des transferts vers ce compte ; • besoin de vérifier les transferts entrants du compte 26100-40015930011 intitulé Ascend-Trust, débités pour créditer le compte Horizon Congo Sarl ; • des anomalies très sérieuses sur certains retraits effectués sur ce compte.
<p>Yvon Douhore Gnaore, basé à BGFIBankGroup-Libreville, écrit à Moustapha Massudi et Freddy Olela, respectivement chargés de clientèle chez Kwanza Capital et Sud Oil</p> <p>E-mail du 22/05/2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. David Ezekiel William a effectué de nombreux retraits des comptes de Kwanza Capital et Sud Oil ; • Le client ne se rend pas aux caisses de la banque, même lorsqu'il est présent dans les locaux de la banque. Les bordereaux de retrait qu'il remplit sont toujours remis au caissier par M. Kaghoma, le DOP (directeur des opérations) ; • Une fois que les caissiers ont terminé leur travail, les fonds sont remis au DOP qui les remet à son tour au client David William. Les bordereaux sont ensuite signés ; • Rappel à l'ordre pour préserver la banque contre le risque de fraude et le risque pour son image publique (en relation avec la publication de Jeune Afrique du 5 mai 2018, où le nom de David Ezekiel a été mentionné) ; • Ezekiel doit se présenter au niveau des caissiers (grandes machines de paiement) pour effectuer ses retraits et que les fonds lui sont remis directement par les caissiers et non par le DOP. •

Source: BGFIBank, extraits de rapports d'audit interne et d'e-mails en annexe



Références

1. Groupe d'étude sur le Congo, *Les richesses du président : l'entreprise familiale des Kabila*, New York, Centre pour la coopération internationale, juillet 2017, disponible sur <http://congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2017/07/Les-Richesses-du-Pre%CC%81sident.pdf>
2. L'argent liquide est souvent le mécanisme par lequel les détournements sont effectués : l'utilisation d'argent liquide rompt les chaînes d'audit, permettant aux retraits illicites de réintégrer le système financier en toute légalité. Voir Groupe d'action financière (GAFI), *Le blanchiment de capitaux par le transport physique d'espèces*, octobre 2015, <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/money-laundering-through-transportation-cash.pdf>.
3. *The Sentry, Fonds clandestins : la banque secrète d'investissement de la famille Kabila*, Washington, DC, Juin 2019, disponible sur https://cdn.thesentry.org/wp-content/uploads/2019/05/Fonds-clandestins_TheSentry_2019.pdf ; Pierre Boisselet, « RDC : petits arrangements entre amis dans le clan Kabila », *Jeune Afrique*, 7 mai 2018, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/mag/553244/politique/rd-congo-petits-arrangements-entre-amis-dans-le-clan-kabila/> ; The Lumumba Papers, <https://lumumbapapers.info/>, consulté le 9 novembre 2021.
4. Entretien avec un banquier congolais, Kinshasa, 16 février 2021.
5. Selon plusieurs proches de Pascal Kinduelo, la BIC connaissait des difficultés de fonctionnement liées à la concurrence et à plusieurs braquages dont elle a été victime. C'est Joseph Kabila lui-même qui a encouragé Pascal Kinduelo à vendre sa banque à Dan Gertler.
6. Ils ont ensuite vendu BIC quelques années plus tard à la First Bank of Nigeria.
7. La famille présidentielle était représentée à la cérémonie par Jaynet Kabila, la sœur jumelle de Joseph Kabila.
8. Gloria Mteyu possédait 20 % des actions de Kwanza Capital et 40 % de BGFIBank RDC, selon les statuts de Kwanza Capital et de BGFIBank RDC consultés par le GEC.
9. Accord Sud Oil et Cobil Agreement, dans les archives du GEC.
10. Accord Sud Oil et Cobil, pp. 2-3. Parcelle n° 22.804 du plan cadastral de la commune de Limete, parcelle n° 5.549 du plan cadastral de la commune de N'djili, parcelle n° 1.061 du plan cadastral de la commune de Kisenso.
11. Selon les articles d'incorporation de Sud Oil consultés par le GEC.
12. *The Sentry, Fonds clandestins : la banque secrète d'investissement de la famille Kabila*, op.cit.
13. Articles d'incorporation de Kwanza Capital, dans les archives du GEC.
14. Entretien à Kinshasa, le 24 avril 2021.
15. Plan d'affaires de Kwanza Capital, p.3.
16. Entretien à Kinshasa, le 7 juillet 2021.
17. *The Sentry, Fonds clandestins : la banque secrète d'investissement de la famille Kabila*, op.cit, pp. 10-14.
18. DFID RDC, *Analyse de l'économie politique du secteur financier*, 10 mai 2017, p. 17-18.
19. Selon la loi n° 005/2002 du 7 mai 2002 portant création, organisation et fonctionnement de la Banque centrale du Congo, la banque a pour mission de mettre en œuvre la politique monétaire du pays, de détenir et de gérer les réserves officielles de la République, d'édicter les normes et règlements relatifs aux opérations en devises, d'élaborer la réglementation et de contrôler les établissements de crédit, les institutions de microfinance et les autres intermédiaires financiers, et de promouvoir le développement des marchés monétaires et des capitaux.
20. Selon les termes de ce contrat que le GEC a consultés, le prix de vente de l'immeuble était fixé à 12 millions de dollars, suivant les conditions ci-après :
 - le paiement de 5 millions de dollars avant le 15 novembre 2013 (paiement en deux versements de 3 millions de dollars et de 2 millions de dollars le 25 novembre sur le compte suisse de Philippe de Moerloose, à la banque UBS à Genève) ;
 - la remise à de Moerloose au plus tard le 15 décembre 2013 de 12 traites mensuelles de 583 333 dollars en chèques BGFIBank RDC, libellées pour être payées le dernier jour de chaque mois civil successif, à partir du 31 décembre 2013.
21. Numéro de transaction VR100001610
22. Le GEC a consulté les dossiers relatifs aux marchés publics.
23. Entretien à Kinshasa, 21 octobre 2021.



24. Selon les statuts d'EGAL qui figurent dans le dossier du GEC.
25. The Lumumba Papers, <https://www.pplaaf.org/cases/the-lumumba-papers.html>, consulté le 25 octobre 2021.
26. Le GEC possède un enregistrement des instructions de la BCC pour transférer l'argent sur son compte chez la BGFIBank. Nous considérons que nos documents sont complets et qu'il n'y a pas d'autres instructions de la BCC pour modifier les premières. La BGFIBank RDC semble ainsi n'avoir pas tenu compte des instructions de l'un de ses clients.
27. Numéro de transaction VR100005614.
28. Numéro de transaction VR100005613.
29. *Jeune Afrique*, « RDC : enquête sur un virement suspect de la Banque centrale du Congo », 22 avril 2018, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/552979/politique/rdc-enquete-sur-un-virement-suspect-de-la-banque-centrale-du-congo/>
30. Relevé bancaire Kwanza Capital SA USD n° 40014830014, numéro de transaction VS101013097.
31. Numéro de transaction RA087216.
32. Numéro de transaction RA087532.
33. Numéro de transaction DC120000230.
34. Relevé bancaire Sud Oil/Immo USD compte n° 40000476014, numéro de transaction SB180000096.
35. Numéro de transaction SB180000097.
36. Numéro de transaction RA091390.
37. Relevé bancaire Sud Oil CDF n° 40000476015, numéro de transaction SB182000287.
38. Numéros de transaction SB180000112 et SB180000113.
39. Lettre du maître Aubin Mabanza à l'attention de Madame Sonia Rolley, Réf. : PEGFIRDC/AN/HPAM/QEM/CAKA/10/2021, le 1er novembre 2021.
40. Les numéros de transaction VA101009909 et VA101009908.
41. Numéros de transaction VA101012353, VA101014114, VA101014576, VA101014783 et VR005183.
42. Numéro de transaction DV161871.
43. Global Witness, Regime Cash Machine : comment les exportations minières en plein essor de la République démocratique du Congo ne profitent pas à sa population, Londres, juillet 2017, disponible (en anglais) sur https://www.globalwitness.org/documents/19146/Regime_Cash_Machine_Report_Final_Single_pages_BXObnlm.pdf ; Centre Carter, *Affaire d'État : la privatisation du secteur du cuivre en République démocratique du Congo*, Atlanta, novembre 2017, disponible sur https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/news/peace_publications/democracy/congo-report-carter-center-nov-2017-french.pdf
44. Stanis Bujakera Tshiamala, « RDC : Albert Yuma réhabilité à la tête du patronat sur décision judiciaire », *Jeune Afrique*, 30 décembre 2020, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1098262/politique/rdc-albert-yuma-rehabilite-a-la-tete-du-patronat-sur-decision-judiciaire/> ; Stanis Bujakera et Aaron Ross, « Powerful business lobby replaces ally of ex-Congo president Kabila », Reuters, 23 décembre 2020, disponible (en anglais) sur <https://www.reuters.com/world/powerful-business-lobby-replaces-ally-ex-congo-president-kabila-2020-12-23/>.
45. Numéro de transaction VA101017740.
46. Numéro de transaction SB180000093.
47. Le même jour, un autre compte de Sud Oil, « Sud Oil Immo », a transféré deux millions de dollars à la Gécamines avec le même libellé (retrait de solde 10 millions). Quelques heures plus tard, la transaction a cependant été annulée et l'argent retourné à Sud Oil Immo.
48. Numéro de transaction SB167002881.
49. Numéro de transaction SB182000212.
50. Entretiens à Kinshasa, 15 et 17 avril 2021.



51. Numéro de transaction SB180000075.
52. « Nous attendons le début de l'audit final du suivi formalisé par la banque relatif à un double débit identifié lors de nos travaux sur le compte du client Ceni, d'un montant de 1,015 millions de dollars américains, l'un daté du 13 mai 2016 et présentant une "commission d'autorisation" (passée automatiquement) et l'autre daté du 16 mai 2016 libellé "commissions de notification" (passée manuellement). Nous avons compris que la première écriture (automatique) concerne la perception des commissions de notification, des commissions de traitement et des commissions d'arrangement (au total 4 % du montant accordé de 25 millions de dollars américains), conformément aux termes du contrat signé par les deux parties et dont la contrepartie a été reconnue dans les comptes de revenus de la banque. En revanche, à notre avis, la deuxième transaction manuelle a été effectuée vers le compte d'un autre client. En l'absence de documentation appropriée, nous n'avons pas été en mesure de conclure sur la régularité de cette transaction effectuée par la banque », indique l'audit lors de la présentation PowerPoint réalisée par PWC, le 25 novembre 2016, dans les archives du GEC.
53. Numéros de transaction SB180000120, SB180000121, SB180000122 et SB180000123.
54. Entretien à Kinshasa, 18 octobre 2021.
55. Arrêté Ministériel N°0018/Cab.Min/Mines/01/2012 du 1er février 2012 portant renouvellement de l'agrément de la société Sezo International Trading Company Sprl au titre de comptoir d'achat et de vente d'or de production artisanale.
56. Selon un document montrant le changement d'actionnaires de Sezo International à partir de 2008, archivé au GEC.
57. Les activités minières de Sezo se concentreraient sur les rivières suivantes : Ituri, Kibali, Sahari, Bomokandi, Yebu. Les opérations d'achat d'or ont été particulièrement ciblées dans les villes de Bunia, Butembo, Mongbwalu, Watsa et Ariwara/Mahagi.
58. Numéro de transaction TE140007516. Voir également *The Sentry, Embezzled Empire : How Kabila's Brother Stashed Millions in Overseas Properties*, 19 novembre 2021.
59. Numéro de transaction VS101011932.
60. Numéro de transaction PS472001403.
61. Numéros de transaction VA101016896, VA101016897, VA101016898, et VA101016899.
62. L'article 26 des statuts de cette société stipule que « le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. [Il] exerce un contrôle permanent sur la gestion effectuée, selon le mode de gestion choisi, par l'administrateur délégué ». L'article 27 des statuts précise que le conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du directeur général, en soumettant certaines de ses décisions à l'autorisation préalable du conseil d'administration.
63. Entretien à Kinshasa, le 2 juillet 2021 ; entretien téléphonique le 8 octobre 2021.
64. Numéros de transaction VA101020445 et VA101020446.
65. Numéro de transaction VS101014715.
66. Voir également *The Sentry, Embezzled Empire : How Kabila's Brother Stashed Millions in Overseas Properties*, op.cit.
67. Numéro de transaction VS101013409.
68. Numéro de transaction VIR241216.
69. Numéro de transaction VC101045707.
70. Numéros de transaction VA101020787, VA101020788, et VA101020789.
71. Numéro de transaction TE140009611.
72. Numéro de transaction TE143001624.
73. Numéro de transaction VS101002705.
74. Numéro de transaction VS101002703.
75. Numéro de transaction VS101002704.
76. Numéros de transaction VA101024587, VA101024588, VA101024589, VA101024590 et VA101024591.



77. Numéros de transaction RA125901, RA125902, RA125903, RA125907, RA125909, RA125908, RA125910 et RA126554.
78. Numéros de transaction RA131135, RA131151, RA131954, RA132252, et RA132253.
79. Numéro de transaction TE143003856.
80. Numéro de transaction VC101035895.
81. Numéro de transaction VS101013551.
82. Entretien à Kinshasa, 15 octobre 2021.
83. The Sentry, *Fonds clandestins : la banque secrète d'investissement de la famille Kabila*, op.cit, p.22.
84. Loi n° 04/016 Du 19 juillet portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, articles 5 et 11, disponible sur https://www.cenaref.org/loi_sur_le_blanchiment.pdf
85. Entretien téléphonique avec un banquier congolais, 13 octobre 2021 ; entretien avec un responsable bancaire, Kinshasa, 9 novembre 2021.
86. BGFIBank RDC, Direction de l'Audit Interne, *Rapport Mission spéciale : audit des parties liées*, juin 2018.
87. Entretien téléphonique avec un banquier congolais, 9 novembre 2021 ; entretien avec un banquier congolais, 16 février 2021.
88. Groupe d'action financière, *Laundrying the Proceeds of Corruption*, Paris, juillet 2011, disponible (en anglais) sur <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/Laundrying%20the%20Proceeds%20of%20Corruption.pdf> . Voir aussi Steven M. D'Antuono, Division des enquêtes criminelles, Bureau fédéral d'investigation, États-Unis, *Déclaration devant la commission sénatoriale des banques, du logement et des affaires urbaines* , 29 novembre 2018, disponible (en anglais) sur <https://www.banking.senate.gov/imo/media/doc/D'Antuono%20Témoignage%2011-29-18.pdf>.
89. Entretien réalisé à Kinshasa le 10 avril 2021 avec un cadre de la BGFIBank RDC. Ce point de vue a été partagé par six autres cadres de cette banque, lors d'entretiens réalisés entre le 10 et le 16 septembre 2021 à Kinshasa.
90. Il s'agit notamment d'un rapport de l'ONG américaine The Sentry, qui a allégué que la BGFIBank, sous la direction de Selemani, avait également facilité le financement du Hezbollah : The Terrorists' Treasury. How a Bank Linked to Congo's President Enabled Hezbollah Financiers to Bust U.S. Sanctions, Washington, 2017, <https://thesentry.org/reports/terrorists-treasury-congo/> Voir également Xavier Counasse et Colette Braeckman, " « Corruption au Congo : les preuves qui accablent le régime Kabila » , *Le Soir*, 19 octobre 2016, <https://www.lesoir.be/66290/article/2016-10-29/corruption-au-congo-les-preuves-qui-accablent-le-regime-kabila> et Paul Lunda Madriz, «RDC : Francis Selemani Mtswale, proche de Joseph Kabila, quitte la direction générale de BGFIBank au Congo » , *Jeune Afrique*, 5 mai 2018, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/557792/economie/rdc-francis-selemani-mtswale-proche-de-joseph-kabila-quitte-la-direction-generale-de-bgfibank-au-congo/>
91. Voir la loi n o 005/2005 du 7 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque centrale du Congo, disponible sur <https://leganet.cd/Legislation/Droit%20economique/Banques/Loi%20005.07.05.2002.pdf>
92. Entretien réalisé à Kinshasa, le 23 mars 2021.
93. Entretiens à Kinshasa, le 2 juillet 2021.
94. Entretien à Kinshasa, 12 mai 2021.
95. Entretien téléphonique avec un banquier congolais, le 9 novembre 2021.
96. Entretien avec un représentant de la DGI, le 16 mars 2021.
97. Entretien avec un directeur de la DGI à Kinshasa, le 20 août 2021.
98. Groupe d'étude sur le Congo, *Les richesses du président : l'entreprise familiale des Kabila*, op.cit., pp. 1-3.
99. Entretien à Kinshasa, 11 septembre 2021.
100. Entretien à Kinshasa, 27 mars 2021.
101. Centre Carter, *Affaire d'État : la privatisation du secteur du cuivre en République démocratique du Congo*, op.cit.
102. Michael Kavanagh, "Sanctioned Israeli Tycoon Cost Congo \$2 Billion, Group Says", Bloomberg News, 12 mai 2021, disponible (en anglais) sur <https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-05-12/sanctioned-israeli-billionaire-cost-congo-2-billion-group-says> .
103. *Politico.cd*, « Rebondissement dans les enquêtes de l'IGF autour du dossier de financement présumé de EGAL »", 9 avril 2021, <https://www.politico.cd/la-rdc-a-la-une/2021/04/09/rebondissement-dans-les-enquetes-de-ligf-autour-du-dossier-de-financement-presume-de-egal.html/81182/>

CONGO RESEARCH
GROUP



GROUPE D'ÉTUDE
SUR LE CONGO

Le [Groupe d'étude sur le Congo \(GEC\)](#) a été fondé en 2015 afin de promouvoir une recherche rigoureuse et indépendante sur la violence qui affecte des millions de Congolais. Cela nécessite une approche large. Pour nous, les racines de cette violence se trouvent dans une histoire de gouvernance prédatrice qui remonte à la période coloniale et qui relie les versants des collines du Kivu aux intrigues politiques et à la corruption à Kinshasa, ainsi que dans les capitales d'Europe, de Chine et d'Amérique du Nord. Aujourd'hui, les recherches du GEC visent à expliquer à un large public les interactions complexes entre la politique, la violence et l'économie politique au Congo.

 [GEC_CRG](#)

www.congoresearchgroup.org

www.cic.nyu.edu

Center on International Cooperation

726 Broadway, Suite 543

NY 10003, New York